

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 08/10/2019**

L'an 2019, le 8 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre.

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUCHER Joëlle à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, RAMOND Françoise à Mme LECLERC Claudine, MM : MÉTAIS Christian à M. ARNOULT Thierry, RABIER Jean-Claude à M. LESCURE Pierre

Secrétaire de séance : M. ARNOULT Thierry.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 12

Date de la convocation : 02/10/2019

Date d'affichage : 02/10/2019

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

**2019\_10\_01 - Achat des parcelles AH251, AH253, AH255, AH257 et AH259**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité d'acheter les parcelles AH251, AH253, AH255, AH257 et AH259 d'une superficie totale de 941 m<sup>2</sup> appartenant à Mme TANGANHO née DELERKE.

Le conseil municipal avait mandaté Monsieur le Maire pour prendre contact.

Après discussion avec celle-ci, la propriétaire est d'accord avec le principe de vente des différentes parcelles pour la somme de 44 000€.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour l'acquisition des parcelles pour un montant de 44 000€ plus les frais de notaire afférents à ce dossier.

**Décision :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'acquérir les parcelles AH251, AH253, AH255, AH257 et AH259 d'une superficie totale de 941 m<sup>2</sup> appartenant à Mme TANGANHO née DELERKE pour la somme de 44 000 €, ainsi que la prise en charge des frais afférents à cet achat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.
- Dit que la dépense est inscrite au budget communal 2019.

**2019\_10\_02 - Tarifs local jeunes**

Le Maire informe le conseil que des sorties sont prévues pour le local jeunes. Il advient au conseil de fixer les montants des contributions à ces sorties.

**VACANCES AUTOMNE 2019**

DESIGNATION	Tarifs adhérent et communes CEJ	Tarifs adhérent et communes Hors CEJ
25/10/19 Sortie Escalade TOURS	13€	26€
28/10/2019 Course d'orientation BLOIS	2€	4€
31/10/2019 Soirée Horreur	5€	10€

## ATELIERS 10-12 ANS

DESIGNATION	Tarifs adhérent et communes CEJ	Tarifs adhérent et communes Hors CEJ
22/10/2019 activités manuelles 3D	6€	12€
24/10/2019 peinture sur drap	6€	12€
29/10/2019 création de citrouille	6€	12€
31/10/2019 décoration halloween	6€	12€

Ces sorties pourront être payées par Chèques, Espèces, Chèques vacances, passeport temps libre.

### Décision :

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs et les moyens de paiement ci-dessus.

### **2019\_10\_03 - Tarif transport scolaire**

Lors de la reprise de compétence par la commune des écoles, de l'ALP et du transport scolaire, le conseil municipal avait décidé de demander une participation aux familles utilisant le transport scolaire afin de minimiser le coût de l'accompagnatrice.

Depuis septembre 2019, le conseil municipal a décidé de ne plus mettre d'accompagnatrice dans le transport scolaire.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir annuler cette participation.

### **Décision :**

Le conseil municipal décide d'annuler la participation des familles au transport scolaire.

### **2019\_10\_04 - Affectation Budget EAU**

Annule et remplace la délibération 2019\_04\_03B du 02 avril 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif 2018 présente :

- Un résultat négatif d'investissement de clôture de -18 054.75€
- Un résultat positif de fonctionnement de clôture de 76 090.70€

### Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

D'affecter à titre obligatoire 18 054.75 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

D'affecter la somme de 58 035.95€ à la ligne 002 (report à nouveau, recettes).

### **2019\_10\_04A - Travaux de Mise en sécurité Château d'eau**

Le maire informe le conseil municipal de la réception du rapport de diagnostic de sécurité concernant le château d'eau de Les Montils, fait par notre délégataire la SAUR.

Ce diagnostic préconise des travaux de sécurité en deux parties:

Un premier devis de mise en sécurisation des employés d'un montant HT de 9 029€ soit 10 835 € TT

Un deuxième devis de mise en sécurisation générale du château d'eau d'un montant HT de 34 056 € soit 40 867.20 € TTC.

Le maire demande l'accord du conseil municipal.

### Décision :

Le conseil municipal l'unanimité décide de mandater l'entreprise SAUR pour les travaux de sécurisation du château d'eau, qui se scindent en deux devis, le 1er d'un montant HT de 9 029€ soit 10 835 € TTC et le 2ème devis d'un montant HT de 34 056 € soit 40 867.20 € TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2019\_10\_05 - Choix entreprise pour l'Aménagement des trottoirs Route de Blois**

L'adjoint en charge de la voirie présente le projet de travaux d'aménagement des trottoirs Route de Blois, en accord avec la commission voirie, il propose de retenir l'entreprise MARMION pour un montant de 34 312.60€ HT, soit 41175.12€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

#### **Décision :**

Le conseil municipal avec 15 votes pour et une abstention (Mr ARNOULT Thierry) décide de retenir, l'entreprise MARMION concernant les travaux d'aménagement des trottoirs Route de Blois, pour un montant de 41 175.12€ TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **2019\_10\_05A - Amendes de Police Route de Blois**

Monsieur le maire expose le projet concernant la route de Blois (aménagement de sécurité).

Les travaux sont estimés :

Montant des Travaux : HT 34 312.60€ TTC 41 175.12 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité. Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

#### **Décision :**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité route de Blois avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2019 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité.

### **2019\_10\_05B - DDAD Route de Blois**

Monsieur le maire expose le projet concernant la route de Blois.

Les travaux sont estimés :

Montant des Travaux : HT 34 312.60€ TTC 41 175.12 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

#### **Décision :**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention concernant la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour financer une partie des travaux de la route de Blois, avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2019 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Départemental pour la Dotation Départementale d'Aménagement Durable.

### **2019\_10\_06 - Choix entreprise travaux Route de Candé**

L'adjoint en charge de la voirie présente le projet de travaux Route de Candé, en accord avec la commission voirie, il propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 12 000€ HT, soit 14 400€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal.

#### **Décision :**

Le conseil municipal l'unanimité décide de retenir l'entreprise COLAS concernant les travaux Route de Candé, pour un montant de 14 400€ TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **2019\_10\_06A - Amendes de police Route de Candé**

Monsieur le maire expose le projet concernant la route de Candé (aménagement de sécurité).

Les travaux sont estimés :

Montant des Travaux : HT 12 000€ TTC 14 400 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité. Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

**Décision :**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité route de Candé avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2019 les dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Départemental au titre des amendes de police portant sur les aménagements de sécurité.

**2019\_10\_07 - Tarifs publicité bulletin municipal**

La commission information propose au conseil municipal, de faire appel à des annonceurs pour le bulletin municipal 2020 afin de faire connaître aux administrés l'offre de service sur notre commune.

Elle propose les tarifs suivants :

Publicité 1/8 de page : 60 €  
Publicité 1/4 de page : 120 €  
Publicité 1/2 page : 300 €

Les annonceurs devront effectuer le règlement par chèque à l'ordre du trésor public

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs ci-dessus.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.